



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	10072018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SASU CAP AUTOMOBILES				RN86 ZONE DE LA PONCHE	
SIRET 8 4 0 8 6 2 8 9 0 0 0 0 1 8				30320 MARGUERITTES	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	7 055		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
---	--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D
---	-----	---	-----	--	-----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu MARGUERITTES	
			Qualité et nom du signataire:		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature	CAUSSE STEPHANE	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J | DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	3 030	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter



Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SASU CAP AUTOMOBILES

Adresse RN86 ZONE DE LA PONCHE 30320 MARGUERITTES

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ

ADRESSE COMPLETE

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice ⑩
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪
Nom et qualité du signataire CAUSSE STEPHANE	A MARGUERITTES le _____ Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

BILAN SIMPLIFIÉ

1

Désignation de l'entreprise SASU CAP AUTOMOBILESNéant *Adresse de l'entreprise RN86 ZONE DE LA PONCHE30320 MARGUERITESNuméro SIRET * 8 4 0 8 6 2 8 9 0 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 6Durée de l'exercice précédent * 1 2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8Exercice N-1 clos le
0 0 0 0 0

ACTIF

Brut
1

AMORTISSEMENTS - PROVISIONS

2

Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	<u>010</u>	<u>012</u>	
	Fonds commercial *			
	Autres *	<u>014</u>	<u>016</u>	
	Immobilisations corporelles *	<u>028</u>	<u>030</u>	
	Immobilisations financières *(1)	<u>040</u>	<u>042</u>	
	Total I (5)	044	048	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	<u>050</u>	<u>052</u>	
	Marchandises *	<u>060</u>	<u>40 120</u>	<u>062</u>
	Avances et acomptes versés sur commandes	<u>064</u>		<u>066</u>
	Créances (2)	<u>068</u>		<u>070</u>
ACTIF CIRCULANT	Autres *(3)	<u>072</u>	<u>074</u>	
	Valeurs mobilières de placement	<u>080</u>		<u>082</u>
	Disponibilités	<u>084</u>	<u>42 068</u>	<u>086</u>
	Charges constatées d'avance *	<u>092</u>		<u>094</u>
	Total II	096	82 188	098
	Total général (I+II)	110	82 188	112

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		<u>120</u>	<u>1 500</u>
	Ecart de réévaluation		<u>124</u>	
	Réserve légale		<u>126</u>	
	Réserves réglementées*		<u>130</u>	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	<u>131</u>)	<u>132</u>
	Report à nouveau		<u>134</u>	
	Résultat de l'exercice		<u>136</u>	<u>6 179</u>
	Provisions réglementées		<u>140</u>	
	Total I		142	7 679
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	

DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		<u>156</u>	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		<u>164</u>	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		<u>166</u>	<u>36 300</u>
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	<u>169</u>	<u>32 364</u>) <u>172</u>
	Produits constatés d'avance		<u>174</u>	
	Total III		176	74 509

			Total général (I + II + III)	180	82 188
--	--	--	-------------------------------------	------------	---------------

RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<u>193</u>		(4) Dont dettes à plus d'un an	<u>195</u>	
	(2) Dont créances à plus d'un an	<u>197</u>		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	<u>182</u>	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<u>199</u>		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	<u>184</u>	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU CAP AUTOMOBILES</u>				Néant
A - RÉSULTAT COMPTABLE						*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export	209		210	730 939
	Production vendue	biens et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *	217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	730 939
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	732 893
	Variation de stock (marchandises) *				236	(40 120)
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	19 874
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	7 774
	Rémunérations du personnel *				250	3 030
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	194
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	723 645
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	7 294
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				280	
	Produits exceptionnels				290	
	Charges financières				294	57
	Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))		347		300	
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D))		348			
	Impôts sur les bénéfices *				306	1 058
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	6 179
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	6 179
	314				316	
	318				322	
Réintégations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				324	1 058
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				330	
	Provisions non déductibles *				251	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				998	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	999	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127
Déductions	Reprises d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 diudecies)	991
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					
		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	7 055
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	7 055
Déficits					372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU CAP AUTOMOBILES

31/12/2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)												Désignation de l'entreprise : SASU CAP AUTOMOBILES		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400			402			404		406				
	Autres	410			412			414		416				
	Terrains	420			422			424		426				
	Constructions	430			432			434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440			442			444		446				
	Installations générales agencements divers	450			452			454		456				
	Matériel de transport	460			462			464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470			472			474		476				
Immobilisations financières	480			482			484		486					
TOTAL	490			492			494		496					
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Immobilisations corporelles	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
	Immobilisations incorporelles	500			502			504		506				
	Terrains	510			512			514		516				
	Constructions	520			522			524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530			532			534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540			542			544		546				
	Matériel de transport	550			552			554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560			562			564		566				
TOTAL	570			572			574		576					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5									
	6	7	8	9	10									
	Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values								
						Court terme * ⑤	Long terme							
		19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧										
	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591							
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CAP AUTOMOBILES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Immobil. incorporelles		700		705		2		3	
Terrains		710		715		4		5	
Constructions		720		725		6		7	
Inst. techniques matériel et outillage		730		735		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			
Inst. générales agenc. am. divers		740		745		780			
Matériel de transport		750		755					
Autres immobilisations corporelles		760		765					
TOTAL		770		775					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	5 257
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 449
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° CAP en Euros.

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SASU CAP AUTOMOBILES

31/12/2018

Détail des Autres Imputations

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CAP AUTOMOBILES		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 10/07/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 6			
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :		376 1			
dont apprentis	657				
dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108 730 939			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
		TOTAL 1 106 730 939			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111 40 120			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		TOTAL 2 144 40 120			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats		121 741 612			
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125 6 195			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
		TOTAL 3 152 747 807			
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137 23 252			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117 23 252			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	1 538 819	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/01/2018		160	31/12/2018
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire

(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 8]

N° SIRET [8 4 0 8 6 2 8 9 0 0 0 0 1 8]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SASU CAP AUTOMOBILES]

ADRESSE (voie) [RN86 ZONE DE LA PONCHE]

CODE POSTAL [30320] VILLE [MARGUERITTES]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [M] Nom patronymique [CAUSSE] Prénom(s) [STEPHANE]

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [190574] N° Département [] Commune [PARIS] Pays []

Adresse : N° [9] Voie [CHEMIN DU MAS DE L'AVOCAT]
Code postal [30129] Commune [REDESSAN] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			